

<http://pierrealainmillet.fr/dechets>



Conseil municipal du 20 juin 2022

Mieux prendre en compte les inégalités sociales dans la collecte des déchets

- Délibérations - Conseil Municipal -



Date de mise en ligne : lundi 20 juin 2022

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Ce rapport annuel qui nous est transmis par la métropole est l'occasion de faire le point sur un enjeu urbain essentiel avec la gestion de l'eau. Sans service public des déchets, une ville est invivable, c'est vite un bidonville pour les pauvres.

Les chiffres vénissiens des quantités de déchets par habitant sont mauvais, d'abord parce-qu'ils augmentent contrairement aux objectifs métropolitains comme nationaux, ensuite parce-que la qualité de la collecte sélective se dégrade. Cette situation confirme les profondes inégalités qui existent dans la consommation comme dans le rapport aux déchets et à l'espace public.

Ces difficultés ne concernent pas que les quartiers populaires. D'ailleurs la présentation du rapport nous dit que la métropole a vu de 2010 à 2020 une baisse de 9,1% de la quantité de déchets par habitant, ce qui semble presque à l'objectif national d'une baisse de 10%. Mais c'est en oubliant de préciser que l'objectif métropolitain de baisse avait été fixé à 15% dans le dernier schéma directeur des déchets de la métropole.

Nous savons aussi que les inégalités commencent dans la consommation ce que montrent les études de consommations dénommées "modecom" qui analysent le contenu de poubelles par échantillonnage de camions de collecte et qui montre les profondes différences de contenu des poubelles selon le type de quartier. Ce n'est pas surprenant d'ailleurs. Il suffit d'aller comparer les rayons d'une grande surface d'une ville populaire, avec ceux de la même grande surface d'une ville plus aisée, et encore plus avec les rayons des commerces de quartiers riches..

Et nous savons aussi que le niveau d'incivilités conduit dans certains quartiers à une démission collective devant le cadre de vie. Quand un point de deal s'installe, quand des squats ou des sous-locations illicites se multiplient dans un immeuble, bien entendu que la collecte des déchets se dégrade et que des habitants, qui auraient pu contribuer aux objectifs de réduction des déchets et d'amélioration du tri abandonnent et comme trop souvent déposent leur sac poubelle à côté du silo enterré ou du bac parce-que d'autres sacs y sont déjà posés...

C'est pourquoi nous avons demandé à la métropole une action de sensibilisation spécifique aux quartiers populaires. Elle a eu lieu à Vénissieux en avril mai et nous en attendons les résultats prochainement. Le premier diagnostic a confirmé nos préoccupations, plus de 2500 logements vénissiens n'ont tout simplement pas de collecte sélective car la métropole a décidé de supprimer les bacs jaunes compte tenu de leur mauvaise utilisation...

Nous voulons renouveler notre appel à mieux prendre en compte cette réalité des quartiers populaires dans la politique métropolitaine des déchets. Nous restons plus que circonspects sur un discours qui derrière la formule "zero déchets" oublie cette réalité que nous connaissons trop. L'objectif annoncé de réduction de 25% des déchets par habitant et de division par deux des déchets ménagers incinérés nous semble relever du voeu pieux tant qu'on n'arrive pas à inverser la tendance dans les quartiers populaires.

Or, il faut le dire, on ne peut progresser sans mettre plus de moyens dans le service public pour ces quartiers populaires. Vous savez que depuis toujours, la collectivité met plus de moyen dans la collecte des sites denses de Lyon en prenant en charge la gestion du bac dans l'immeuble, alors qu'elle est à la charge du bailleur ou syndic ailleurs.

Mais devant les difficultés bien réelles des services de collecte, ce qui est en train de se faire, c'est au contraire de

Mieux prendre en compte les inégalités sociales dans la collecte des déchets

réduire les moyens de collecte quand le service fait face à des difficultés, notamment dans nos quartiers, en simplifiant ses tournées et en reportant sur le bailleur ou syndic plus de travail avec notamment le déplacement de points de collecte regroupés en bordure de voirie principale. Ce n'est pas qu'une situation vénissiane puisque des élus de Lyon ont fait le même commentaire.

Il était utile de le dire à l'occasion de ce rapport et nous y reviendrons quand notre ville sera consultée sur le prochain schéma directeur de la prévention et la gestion des déchets métropolitains.